

Septembre 2017

IFRS® Foundation
Promouvoir les Normes IFRS®

Activités du Conseil des normes comptables internationales



Recherche



Élaborations des
Normes



Mise en place



Mise en œuvre

Aide à la mise en place et en œuvre



Webinaires et
autres documents
d'aide



Groupe de
ressources
transitionnelles



Conférences



Questions

**IFRS Interpretations
Committee (Comité
d'interprétation de
l'IFRS)**





Décision à l'ordre
du jour



Élaboration de Normes
à portée réduite

Aide à la mise en place et en œuvre

 Après la rédaction d'une Norme IFRS et avant sa mise en œuvre, le Conseil des normes comptables internationales (le Conseil) apporte son aide aux parties prenantes pour les aider à apprécier les nouveaux prérequis et exigences posés par la nouvelle Norme. Les activités du Conseil visent à encourager une meilleure cohérence de la compréhension des nouvelles Normes par les parties prenantes selon l'évolution de la pratique afin de s'assurer de leur application constante. Ainsi, le Conseil peut mettre en place un Groupe de ressources transitionnelles (GRT) afin d'aider à la mise en place d'une nouvelle Norme. Le Conseil apporte également son soutien dans l'application de Normes déjà applicables, principalement à travers le travail du IFRS Interpretations Committee (le Comité).

 Afin d'aider à la mise en place et à la bonne exécution des Normes, les activités du Conseil consistent notamment à préparer des documents d'aide, notamment des webinaires, des articles, des comptes-rendus de réunion GRT et des informations sur les décisions discutées à l'ordre du jour du Comité.

Cette procédure comprend des questions et des discussions à l'attention des parties prenantes relatives à la mise en place de nouvelles Normes ou à leur modification, afin d'identifier tout sujet que le Conseil devra approfondir.

Le travail de Conseil



Une fois la publication d'une Norme effective, le travail du Conseil ne s'arrête pas là : celui-ci veille également à la mise en place des Normes et à leur mise en œuvre.

L'IFRS Interpretations Committee (le Comité)

Le Comité travaille en collaboration avec le Conseil dans l'aide à l'application des Normes.

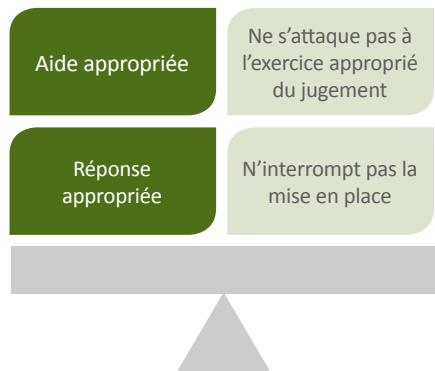
? Tous les projets gérés par le Comité sont formulés à la manière d'une question examinant une Norme. Cette procédure vise à :

- permettre à toute partie prenante d'introduire une demande; et
- garantir l'ouverture et la transparence : toute demande est étudiée en assemblée publique.

Le Comité décide ensuite si la réponse à la question justifie l'élaboration d'une Norme, ou si une autre approche peut être considérée.

Assurer un certain équilibre dans l'aide à la mise en place et à l'application des Normes, tel est le défi que doit relever le Conseil.

Le Conseil souhaite apporter une aide et une réponse appropriées en répondant aux interrogations et en élaborant des Normes si besoin est, sans toutefois attaquer l'exercice approprié du jugement des autres parties, ni en interrompant de manière excessive la mise en place d'une nouvelle Norme.



Décisions à l'ordre du jour



Le Comité pourra prendre la décision de ne pas recommander l'élaboration d'une Norme, et ce, à la lumière de plusieurs éléments :

- soit l'élaboration de la Norme est jugée non nécessaire : selon l'avis du Comité, les Normes IFRS et les Interprétations IFRIC® fournissent en temps normal suffisamment d'informations pour qu'une entreprise puisse déterminer ses règles comptables, ou bien le Comité juge qu'il n'y a pas de preuve avérée démontrant l'existence d'un problème comptable généralisé;
- soit l'élaboration de la Norme est jugée d'aucune aide : par exemple, l'introduction d'une nouvelle exigence ou la modification d'une autre peut apporter un soutien à une entreprise afin de mener à bien un type spécifique de transaction, tout en introduisant de nouvelles interrogations pour d'autres établissements devant opérer des opérations légèrement différentes.

Afin d'explicitier sa décision de ne pas recommander l'élaboration d'une Norme, le Comité publie une décision à l'ordre du jour. Ces décisions sont sujettes à une procédure établie. Des avis peuvent être émis à leur sujet dans les 60 jours qui suivent leur publication : le Comité prendra en compte ces avis avant la finalisation de la procédure.

Les décisions à l'ordre du jour comprennent généralement des informations qui permettent aux entreprises d'appliquer les Normes IFRS, afin d'expliquer dans quelle mesure les exigences et prérequis applicables des Normes s'adressent à la question posée.

Élaboration de Normes à portée réduite



Certaines questions peuvent justifier l'élaboration de Normes à portée réduite, selon la procédure habituelle établie. Le Comité pourra :

- développer une Interprétation IFRIC d'une Norme, afin de compléter les exigences d'une Norme sans en changer son sens premier ; ou

- recommander la modification à portée réduite d'une Norme.

Recherche



En règle générale, le Conseil ne débutera un projet d'élaboration de Normes qu'après avoir recueilli suffisamment de preuves qui démontrent :

- qu'un problème d'ordre comptable existe;
- que ledit problème touche un nombre conséquent d'entreprises pouvant justifier l'élaboration d'une Norme; et
- qu'une solution réalisable peut être adoptée.

Quelques années après l'adoption d'une nouvelle Norme, le Conseil conduit une révision de celle-ci après sa mise en place afin de déterminer si l'objectif est atteint.

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse suivante : go.ifrs.org/research

Élaborations des normes



Si le Conseil décide de modifier une Norme ou d'en élaborer une nouvelle, il doit consulter des éléments de recherche et proposer de nouvelles exigences afin de résoudre des sujets identifiés grâce à la prospection et à la consultation.

Les propositions justifiant des modifications ou l'élaboration d'une nouvelle Norme sont publiées dans un exposé-sondage afin d'être rendues publiques. Le Conseil analyse les avis et affine les propositions avant la modification ou l'élaboration d'une nouvelle Norme.

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse suivante : go.ifrs.org/projects

Où trouver les décisions à l'ordre du jour du IFRS Interpretations Committee?

1 Sur le site Internet de l'IFRS Foundation

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse suivante :

go.ifrs.org/agenda-decisions

2 Dans les Normes annotées IFRS® (Livre vert)

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse suivante :

go.ifrs.org/eifrs



Other materials from the IFRS Interpretations Committee



Documentation établie pour les réunions



Enregistrements des réunions

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse suivante : go.ifrs.org/calendar



Mises à jour IFRIC®



Documents d'aide groupés en fonction des Normes IFRS

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse suivante :

go.ifrs.org/supporting-materials



Consultation et avis



International Financial Reporting Standards®

IFRS® Foundation

IAS®

IFRIC®

SIC®

IASB®

Il est possible d'obtenir la liste des pays où ces marques de commerce sont déposées et/ou font l'objet d'une demande de licence, en s'adressant à l'IFRS Foundation.

Droits d'auteur© 2017 IFRS® Foundation. Tous droits réservés.

Siège central international
30 Cannon Street | Londres, EC4M 6XH | Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0)20 7246 6410
Courriel : info@ifrs.org

Bureau régional Asie-Océanie
Otemachi Financial City | South Tower 5F, 1-9-7 | Otemachi Chiyoda-ku | Tokyo 100-0004 | Japon
Téléphone : +81 (0)3 5205 7281
Courriel : asiaoceania@ifrs.org

Internet : www.ifrs.org